

LIVRES | MAGAZINES | PÔLE MULTIMÉDIA | PARTITIONS | JEUX
CD | DVD | ANIMATIONS CULTURELLES | PORTAGE À DOMICILE



Bibliothèques et ludothèque municipales

GUIDE DE L'USAGER

ÉDITION 2020



Saint-Etienne-du-Rouvray



L'INSCRIPTION

L'inscription

Il est obligatoire d'être inscrit pour emprunter des documents et pour fréquenter la ludothèque.

L'inscription se fait à l'accueil de l'une des bibliothèques ou à la ludothèque sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour l'inscription des jeunes de moins de 16 ans, la présence des parents est obligatoire. Lors de cette démarche, une carte de lecteur est remise. En cas de perte, merci de prévenir rapidement la bibliothèque Elsa-Triolet.

(Tarif pour un duplicata 2,30 € en 2020).

Les abonnements

Il existe deux types d'abonnements :

■ Bibliothèque :

Stéphanois : inscription gratuite.

Habitants extérieurs : 13,10 € en 2020*.

Chaque adhérent peut emprunter pour une durée de trois semaines :

8 livres ou magazines | 4 CD

2 partitions | 3 DVD

■ Ludothèque :

Stéphanois : 1,30 €

Habitants extérieurs : 24,75 €

Chaque adhérent peut emprunter pour une durée de trois semaines :

8 livres ou magazines | 4 CD

2 partitions | 3 DVD | 1 jeu

Les associations, classes des écoles, assistantes maternelles... peuvent avoir une carte d'adhérent pour un groupe de personnes aux mêmes conditions tarifaires que les inscrits individuels. Le représentant ou l'accompagnateur désigné lors de l'inscription est responsable des emprunts effectués collectivement.

Le prêt de DVD n'est pas autorisé sur les cartes collectivités.

Certains documents ne peuvent pas être empruntés mais seulement consultés sur place : presse du jour, derniers numéros des magazines, dictionnaires.

Les prêts sont gratuits mais en cas de retard dans la restitution une pénalité de 2,30 €* en 2020 est appliquée.

** Tarifs fixés chaque année par arrêté municipal.*





LES DOCUMENTS

La recherche et les réservations

Pour accéder au catalogue, il est possible de consulter les écrans situés à l'accueil des bibliothèques et de la ludothèque ou de se connecter sur le site des bibliothèques/ludothèque :

www.bibliothequesaintetiennedurovray.fr

Chaque mois, une sélection du « Choix des bibliothécaires » et une liste des nouveautés sont présentées.

Les bibliothécaires sont à disposition pour accompagner les usagers dans leurs recherches.

Toute personne inscrite peut demander la réservation d'un document sorti ou situé dans une autre bibliothèque municipale, ou faire des suggestions d'achat.

Les personnes empêchées peuvent bénéficier d'un service de portage à domicile.

Bon à savoir

Les documents, jeux et outils informatiques mis à la disposition des inscrits doivent être utilisés avec soin. Tout document non restitué, abîmé ou incomplet devra être remboursé.

Important : *la médiathèque achète ses DVD auprès de fournisseurs ayant négocié avec les producteurs, éditeurs et distributeurs les droits de prêt et/ou de consultation des œuvres. Les droits acquis portent uniquement sur le support et sur la durée de vie de celui-ci, ils sont sans commune mesure avec les tarifs publics. De fait, la perte ou la détérioration d'un DVD entraîne la facturation de celui-ci au tarif payé par la médiathèque.*

Les CD et DVD ne peuvent être utilisés que pour des usages à caractère individuel ou familial. La reproduction, l'exécution publique et la radiodiffusion des œuvres enregistrées sur ces supports sont interdites.

La bibliothèque dégage sa responsabilité pour toute infraction à cette règle.

Les bibliothèques sont dotées d'un système de détection des vols et de vidéosurveillance.

Il est possible d'obtenir la photocopie de documents de la bibliothèque (0,15 €/page en noir), exceptées les partitions.





LES PÔLES MULTIMÉDIAS

Les pôles multimédia

Lors d'un premier accès aux pôles multimédia, il est nécessaire de prendre connaissance de la **charte de l'utilisateur**. Cette dernière doit être signée par les parents pour les jeunes de moins de 16 ans.

Des tablettes sont mises à la disposition des usagers sur réservation à l'accueil d'Elsa-Triolet, de Louis-Aragon et de Georges-Déziré et sur présentation de la carte adhérent.

Des liseuses avec livres numériques pré-chargés peuvent être réservées et empruntées comme un livre après acceptation d'une charte de mise à disposition.

Charte d'utilisation des postes multimédia et d'internet

Les pôles multimédias des bibliothèques municipales ont pour vocation non seulement d'élargir les ressources documentaires des bibliothèques mais aussi de mettre à la disposition du public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication permettant à tous de s'initier.

Les pôles multimédias sont équipés de postes informatiques permettant :

- la mise à disposition d'outils de bureautique
- un accès libre à internet (voir le chapitre « engagement de l'utilisateur »).

Conditions d'accès et d'utilisation

L'accès aux pôles multimédias est gratuit pour les usagers inscrits dans une des bibliothèques municipales de la ville. L'inscription obligatoire est gratuite pour les Stéphanois (pour l'inscription des jeunes de moins de 16 ans, une autorisation parentale est obligatoire.)

L'acceptation de la charte est demandée lors de la première inscription après présentation d'une pièce d'identité. Les codes d'accès seront remis à l'usager.

Les usagers sont avertis :

La loi du 23 janvier 2006 alinéa 2 prévoit à l'article L. 34-1 I al.2 que :

« Les personnes qui, au titre d'une activité professionnelle principale ou accessoire, offrent au public une connexion permettant une communication en ligne par l'intermédiaire d'un accès au réseau, y compris à titre gratuit, sont soumises au respect des dispositions applicables aux opérateurs de communications électroniques en vertu du présent article. »

La bibliothèque est dotée d'un logiciel permettant la mise à disposition de l'autorité judiciaire des données dans le cadre de la recherche, de la constatation et de la poursuite des infractions pénales.

Un accueil sans réservation est possible selon les disponibilités des postes et sur présentation de la carte d'adhérent à l'accueil.

Chaque poste est prévu pour une personne, les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

L'accès au Wifi se fait sur communication des codes d'accès auprès de l'animateur-trice et après acceptation de la charte et présentation d'une pièce d'identité.

Comme pour l'ensemble des locaux des bibliothèques, il est demandé de respecter un certain calme. L'utilisation des téléphones portables ne doit en aucun cas nuire aux autres usagers et se faire en toute discrétion. Il n'est pas autorisé de manger et de boire dans les espaces des bibliothèques.

Un animateur-trice est en permanence dans l'espace multimédia :

- il veille à une bonne utilisation du matériel
- il anime les sessions d'animation collective
- il a pour fonction de guider, d'accompagner, et d'aider l'usager dans sa recherche.

Engagement de l'utilisateur :

Il est interdit :

- de modifier la configuration des équipements,
- de lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui vous appartiennent,
- d'éteindre, relancer ou débrancher les ordinateurs.

Les clés USB sont acceptées à la condition qu'elles soient **vérifiées par l'animateur-trice**. Il est interdit d'utiliser ses propres logiciels et d'introduire des programmes nuisibles (virus ou autres). Seuls les DVD et DVD ROM dont les droits de consultation sur place ont été acquis par la bibliothèque peuvent être visionnés sur les postes.

Un espace de stockage est réservé aux utilisateurs sur le disque dur (en cas de doute pour l'enregistrement, s'adresser à l'animateur-trice). Les utilisateurs sont informés que, tous les mois, le contenu de cet espace est supprimé.

Les utilisateurs peuvent imprimer leurs documents :

Tarifs 2020 : 0,15 € l'impression noir et blanc et 0,50 € l'impression couleur. Seuls les téléchargements de fichiers, avec l'accord de l'animateur-trice, sont acceptés. En aucun cas, un programme ne pourra être téléchargé.



L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque. La diffamation, la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de la discrimination ou des pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques et ceux consacrés aux jeux d'argent sont interdits.

Le piratage est interdit (modification de sites Web, usurpation d'identité, transmission de virus, introduction sur un autre ordinateur).

L'utilisateur s'engage à respecter le matériel et les documents mis à sa disposition (facturation des réparations et rachat le cas échéant).

Conformément à la législation sur les droits d'auteur, les sources doivent être systématiquement citées et l'usage des informations doit rester strictement privé.

Respect de la charte

En cas d'abus ou de non-respect de ces règles, le personnel de la bibliothèque pourra interrompre la consultation et demander à l'utilisateur de quitter le poste qu'il occupe. Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites sous peine de sanctions pouvant entraîner l'exclusion de la bibliothèque.

LA LUDOTHÈQUE



La ludothèque

La ludothèque en pratique :

Les indications d'âge renseignent les usagers sur le type de jeux et de pratiques qui sont privilégiés à différents moments de la semaine. Le prêt et le retour restent possibles, ces orientations concernent le « jeu sur place », au regard des aménagements nécessaires. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Le fonds de jeux est constitué de plus de 3 000 références pour le jeu sur place ou en prêt. Les plus de 700 adhérents se répartissent équitablement entre enfants (-14 ans) et adultes (+14 ans), pour 200 accueils hebdomadaires.

Public : la ludothèque accueille les enfants (à partir de 4 ans) et les adultes toute l'année. L'équipement ferme au public pour inventaire une semaine par an.

En plus des temps d'ouverture « libre », l'équipe accueille également des groupes constitués ou des partenaires dans le cadre de projets spécifiques.



Animations

Les bibliothèques et la ludothèque proposent un programme d'animations culturelles :

expositions, conférences, rencontres, jeux, ateliers de lecture, spectacles, contes...

Les entrées sont gratuites, mais il est conseillé de réserver pour les spectacles, rencontres.

Le programme est consultable dans l'agenda culturel municipal *DiversCité* et sur les sites internet de la Ville *saintetiennedurouvray.fr* et de la bibliothèque *bibliothequesaintetienne-durouvray*.



Du bon usage des bibliothèques et de la ludothèque

Afin que les bibliothèques et la ludothèque restent des lieux agréables pour tous, chacun est prié de respecter quelques règles de convivialité :

- Parler à voix basse
- L'utilisation des téléphones portables est autorisée à condition d'être discrète
- Ne pas manger, boire ou fumer
- Laisser les animaux à l'extérieur des locaux
- Laisser les vélos aux emplacements prévus à cet effet
- Ne pas circuler avec des patins à roulettes, skateboard ou autre...
- Ne pas encombrer les espaces de circulation avec les poussettes
- Suivre les consignes données par les bibliothécaires et les ludothécaires
- Respecter le présent guide.

Les jeunes enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

En cas de non-respect de ces règles, les bibliothécaires et les ludothécaires se réservent le droit de suspendre l'accès des bibliothèques et de la ludothèque aux usagers contrevenants.

Bibliothèque Elsa-Triolet

place Jean-Prévoist | 02.32.95.83.68

📍 Accès métro station Renan, bus 42 arrêt Renan

Horaires*

Mardi de 15 h à 19 h

Mercredi de 10 h à 12 h30 et de 14 h à 17 h30

Jeudi et vendredi de 15 h à 17 h30

Samedi de 10 h à 12 h30 et de 14 h à 17 h

Bibliothèque espace Georges-Déziré

271 rue de Paris | 02.35.02.76.85

📍 Accès bus F3 arrêt Goubert ou 42, arrêt Église centre

Horaires* :

Mardi et jeudi de 15 h à 19 h

Mercredi de 10 h à 12 h30 et de 14 h à 17 h30

Samedi de 10 h à 12 h30

Bibliothèque Louis-Aragon

rue du Vexin | 02.35.66.04.04

📍 Accès bus F3 et 42 arrêt Navarre et 42 arrêt Neptune ou Bon Clos

Horaires*

Mardi de 10 h à 12 h15

Mercredi de 10 h à 12 h15 et de 14 h à 17 h30

Jeudi de 15 h à 19 h

Vendredi de 15 h à 17 h30

Ludothèque espace Célestin-Freinet

17 avenue Ambroise-Croizat 02.32.95.16.25

📍 Accès bus F3 arrêt Languedoc

Horaires en période scolaire :

Mardi : de 15 h à 18 h (tout public à partir de 4 ans)

Mercredi : de 14 h à 18 h (tout public à partir de 4 ans)

Jeudi : de 10 h à 12 h pour les moins de 4 ans (accueil spécifique pour les tout-petits)

Jeudi : de 15 h à 18 h (tout public à partir de 4 ans)

Vendredi : de 15 h à 18 h (tout public à partir de 10 ans)

*Samedi** : de 10 h à 12 h (tout public à partir de 10 ans)*

*Samedi** : de 14 h à 18 h à partir de 4 ans (tout public à partir de 4 ans)*

*Dimanche** : de 8 h30 à 20 h30 deux fois dans l'année*

* Les horaires sont modifiés pendant les vacances scolaires.

** Une fois par mois, une soirée jeu est proposée aux usagers à la ludothèque ou dans les bibliothèques de la ville. Le lendemain, la ludothèque est fermée.

Courriel : bibliotheques@ser76.com

www.saintetiennedurouvray.fr

www.bibliothequesaintetiennedurouvray.fr